

Paris, le 9 janvier 2020

Réforme des retraites : la CSMF ne lâche rien dans la négociation avec l'État

Réunion bilatérale ce matin jeudi 9 janvier entre la CSMF et le Secrétaire d'État en charge des retraites, M. Laurent PIETRASZEWSKI.

La CSMF, premier syndicat de médecins libéraux de France, ne lâche rien dans sa négociation avec l'État pour sauver les retraites des médecins libéraux.

Cette attitude ferme, mais constructive, mise en place par les élus de la CSMF depuis l'été dernier, commence à porter ses fruits.

« *C'est un Secrétaire d'Etat à l'écoute et sensible aux arguments politiques et techniques avancés par la CSMF, que j'ai rencontré ce matin* » affirmait le président Jean-Paul ORTIZ à sa sortie du ministère.

A l'issue de cette réunion, il semblerait que l'État accepte les principes suivants :

- 1) Maintien du niveau des retraites des médecins libéraux (la baisse des cotisations de 36 à 28% qui entraînerait une baisse des prestations pourrait être compensée par un régime complémentaire obligatoire par répartition géré par les médecins).
- 2) La survie de la CARMF sera actée et ses réserves sanctuarisées pour les médecins
- 3) Le principe de la prise en charge partielle de la cotisation retraites par l'Assurance Maladie comme actuellement l'ASV devra être inscrit dans la loi pour en assurer la pérennité.
- 4) Par ailleurs, la CSMF a exigé que les cotisations des médecins en cumul emploi retraite soient génératrices de droits au plus vite et au plus tard dès 2022.

La CSMF a demandé que des réunions techniques soient organisées très rapidement pour finaliser le dossier dans les plus brefs délais et que ces principes soient actés au plus vite.

Pour toutes ces raisons, la CSMF s'est engagée à continuer les négociations avec fermeté et exigence, dans l'intérêt des médecins libéraux.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [You Tube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.